

## Financements spéciaux, fonds et réserves

<i>Bilan</i>	<i>Compte de résultats</i>	<i>Inscription au compte</i>
Bilan - Créances douteuses (101x.99)	3180 / 3180 (-)	Dépréciation des créances
Financements spéciaux (2900)	3510 / 4510	Réserve concernant un domaine qui doit <b>obligatoirement</b> être autofinancé par des taxes (notamment déchets, eau, épuration)
Fonds (2910)	3511 / 4511	Réserve alimentée avec des taxes affectées et/ou des attributions fixes <b>et</b> au bénéfice d'un règlement voté par le Conseil communal / général
Legs et fondations sans personnalités juridique (2911)	3512 / 4512	Réserve liée à un legs ou à une donation <b>avec un but déterminé</b> par le légataire / donateur
Préfinancements (2930)	3893 / 4893	Réserve concernant une dépense d'investissement du PA <b>spécifique</b> et prévue à courte échéance.  <b>Uniquement avec la fonction 9900</b>
Réserve de politique budgétaire (2940)	3894 / 4894	Réserve pouvant être alimentée avec les excédents de revenu du compte de résultat. Un prélèvement sur cette réserve doit être effectué lorsque l'exercice prévoit un excédent de charges.  Dès que le résultat est à l'équilibre, cette réserve peut financer des préfinancements ou des amortissements supplémentaires.  <b>Uniquement avec la fonction 9900</b>